

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 64/003/2008 – ÉFAI

20 juin 2008

AU 178/08 Craintes d'arrestations arbitraires / Craintes de torture / Mauvais traitements / Détention au secret

ÉRYTHRÉE Pas moins de 820 ressortissants érythréens (hommes, femmes et enfants)

Depuis le 11 juin, les autorités égyptiennes renvoient en masse des ressortissants érythréens dans leur pays, contre leur gré. Amnesty International estime à 820 le nombre de demandeurs d'asile se trouvant aujourd'hui en Érythrée et risquant fortement d'être arrêtés arbitrairement, détenus au secret, torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Ces derniers temps, plusieurs réfugiés et demandeurs d'asile renvoyés en Érythrée ont été maintenus en détention au secret et soumis à des mauvais traitements. Ainsi deux demandeurs d'asile expulsés par l'Allemagne le 14 mai ont vraisemblablement été arrêtés à leur arrivée. On ne les a pas revus depuis lors (voir l'AU 145/08, AFR 64/002/2008, 29 mai 2008). Un autre, renvoyé du Royaume-Uni en novembre 2007, a été détenu dans des conditions inhumaines et maltraité avant d'être relâché (voir l'AU 319/07, AFR 64/010/2007, 29 novembre 2007).

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a adressé à tous les gouvernements des directives contre le renvoi de demandeurs d'asile érythréens déboutés, en raison du lourd bilan de l'Érythrée en matière de violations des droits humains. Ces directives sont toujours en vigueur à ce jour.

Des milliers de personnes sont détenues au secret en Érythrée, dans des lieux inconnus et pour des durées indéterminées, sans inculpation ni procès. Elles ont été arrêtées pour leur opposition présumée au gouvernement, pour avoir pratiqué leur foi religieuse alors que leur Église, évangélique ou autre, était interdite, pour s'être soustraites à la conscription ou pour avoir tenté de fuir le pays.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis le 11 juin, les autorités égyptiennes expulsent en masse des demandeurs d'asile érythréens vers leur pays d'origine. Certaines informations indiquent que la compagnie EgyptAir leur apporte son concours en mettant ses avions à leur disposition.

À la nouvelle de leur expulsion imminente, certains demandeurs d'asile ont supplié les forces de sécurité de ne pas les renvoyer, allant jusqu'à menacer de se tuer. Les autorités les ont fouillés afin de s'assurer qu'ils ne portaient aucun objet avec lesquels ils risquaient de se blesser. Les demandeurs d'asile n'ont opposé aucune résistance physique lors de l'embarquement, mais ont continué de pleurer et d'implorer les représentants des autorités. Parmi eux figuraient des femmes et des enfants. Pour en savoir plus, veuillez consulter l'AU 165/08 (MDE 12/011/2008, 12 juin 2008) et ses mises à jour. Huit cent demandeurs d'asile supplémentaires risquent d'être renvoyés de force en Érythrée. Le 15 juin, le ministère égyptien des Affaires étrangères a annoncé que le bureau du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en Égypte serait autorisé à être en contact avec les ressortissants érythréens afin d'examiner leur demande d'asile. Le 19, cependant, le HCR a fait savoir dans une déclaration qu'il n'avait pas eu accès à certains centres de détention en Égypte, même s'ils avaient pu en visiter quelques-uns.

ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en tigrinya, en arabe ou dans votre propre langue) :

- priez instamment les autorités de révéler l'identité et le lieu de détention de tous les ressortissants érythréens renvoyés de force par les autorités égyptiennes depuis le 11 juin 2008 ;
- exhortez les autorités à ne pas priver de liberté, torturer ou maltraiter de quelque autre manière les personnes renvoyées ;
- rappelez-leur que les disparitions forcées, la torture et toute autre forme de mauvais traitements sont interdits aux termes du droit international.

APPELS À :

Président :

His Excellency President Issayas Afewerki
Office of the President
P O Box 257, Asmara, Érythrée
Fax : +2911 123 788 (via le ministère des Affaires étrangères)
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Ministre de la Justice :

Ms Fawzia Hashim
Ministry of Justice
P O Box 241, Asmara, Érythrée
Fax : +2911 126 422
Formule d'appel : Dear Minister / Madame la Ministre,

COPIES À :

Chef de la police :
Ministry of Internal Affairs, P O Box 1223, Asmara, Érythrée
Formule d'appel : Dear Commissioner, / Monsieur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Érythrée dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 1^{er} AOÛT 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.